

FICHE D'INSCRIPTION
2011 / 2012

2 PHOTOS
Obligatoires

Mme / Mlle / M. (*rayez les mentions inutiles*)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

CP : Ville :

☎ : Port :

Adresse mail :

Niveau d'études : Diplômes obtenus :

Lieu d'obtention et année :

► Nous vous rappelons l'importance de la déclaration exacte des diplômes, la réglementation étant très stricte sur les conditions d'admission et d'inscription aux concours

Situation : (*Salarié, demandeur d'emploi, étudiant, ou autre, merci de préciser*)

Pour salarié, emploi occupé et depuis quand :

Nom et adresse de l'employeur :

Comment avez-vous connu Relief ?

Vous avez choisi :

INFIRMIER	G1 : Lundi	G2 : Mardi	Sessions Intensives	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Ecrit	<input type="checkbox"/> Oral

Financement de la formation : Financement individuel : Financement Employeur :

Autres : *merci de préciser* :

ATTENTION : L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 12 inscrits minimum, RELIEF se réservant le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants, contre remboursement, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation.

L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

IMPORTANT ⓘ Le dossier d'inscription à retourner à Relief comprend :

- ✓ la fiche d'inscription, complétée, Recto-Verso
- ✓ la fiche de modalités financières, complétée et signée
- ✓ le chèque d'acompte



MODALITES FINANCIERES (FINANCEMENT INDIVIDUEL)

Merci de nous retourner ce feuillet complété et signé

Nous vous proposons d'effectuer le règlement de votre formation en plusieurs versements, selon les modalités proposées en page 10. Certaines formules peuvent être réglées en 4 versements maximum. Vous pouvez choisir aussi de solder votre paiement en un ou deux versements. **Merci de respecter les montants indiqués.**

Dès réception de ce document, nous vous ferons parvenir votre ou vos contrats de formation qu'il vous faudra nous retourner, daté(s), signé(s) et accompagné(s) du ou (des) dernier(s) versements, dans les 10 jours, **afin de valider définitivement votre inscription.**

NOM du stagiaire

PRENOM du stagiaire

Formation choisie Module

Règle La totalité du montant de la formation *OU*

en 1 2 3 4 fois (selon modalités de règlement)

Je verse l'acompte de : € à l'inscription (selon modalités de règlement)

N° Chèque	Banque	Montant	Date d'encaissement (le 5 du mois)
		€	
		€	
		€	
		€	

Bon pour accord, date et signature du stagiaire :

Conditions de réalisation

L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 12 inscrits minimum.

En cas d'insuffisance de participants, RELIEF se réserve le droit d'annuler contre remboursement, ou de reporter un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

Modalités de paiement

Le stagiaire s'engage à verser à RELIEF, à l'inscription, 30 % du montant total dû au titre de la formation et le solde avant le début de la formation, soit à la signature du contrat.

Le prix indiqué sur la convention sera à régler soit :

- par chèque(s) établi(s) à l'ordre de RELIEF.
(possibilité d'échelonnement selon modalités ci-jointes)

- en espèces (pas de paiement différé)

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.

Résiliation ou abandon

- Le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la convention de formation et de son renvoi à RELIEF.
- Dans ce cas, RELIEF se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 90 €, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.
- En revanche, à l'expiration de ce délai de dix jours ouverts à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire de 30% du coût total du stage.
- **Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu*** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), **le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation**, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à RELIEF, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).
**La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations. La réussite anticipée au concours ne constitue pas de cas de force majeure.*
- Dans tous les autres cas entraînant l'abandon de la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.